

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

COURAGE CIVIL. — HONNEUR. — PATRIE. — LIBERTÉ. — PROGRÈS.
GAITÉ. — SANTÉ. — BIEN-ÊTRE. — SAVOIR.

LE FANTASQUE

JOURNAL CRITIQUE, INDUSTRIEL, LITTÉRAIRE ET NATIONAL, DES DEVOIRS, DES DROITS
ET DES INTÉRÊTS CANADIENS.

Je m'obéis ni ne commande à personne, je base où je veux, je fais et qui me plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.

Imprimé et Publié par

M. AUBIN, Rédacteur.
Wm. H. ROWEN, Imprimeur.

No. 59, Rue St. Jean, Haute-Ville.

Ce journal paraît deux fois par semaine, le MERCREDI et le SAMEDI. L'année se compose de 96 numéros et se termine en trinités de 31, sans perte pour l'abonné. Le Prix d'abonnement est de 2 piastres par année payable trimestriellement d'avance. On ne reçoit pas de souscription pour moins de six mois. Le prix du port par la poste est une piastre pour toute la province. Toutes communications, demandes ou réclamations devront être adressées. On insère gratuitement tous les articles d'utilité et d'intérêt publics; ceux de nature purement personnelle ou privée ne seront admis que moyennant rémunération de 2 sous par ligne.

Prix des Abonnés. Première insertion, 6 lignes et au dessous, une demi piastre. Au dessus de 6 lignes, 8 sous la ligne. Chacun insertion suivante se fait au quart des prix ci-dessus. Les annonces non accompagnées d'ordre sont continuées jusqu'à avis contraire. PRIMES. On donne le journal gratis aux personnes qui fournissent des annonces au montant de quatre piastres. Celles qui en insèrent pour dix piastres ont droit à quatre à des ouvrages d'impression pour la valeur de 2 piastres. Qu'étaient moitié des encanteurs, à prendre en ouvrage. Les agents reçoivent la feuille gratis.

Tribune Publique.

Au peu d'auprui que le bon homme avait,
L'esprit d'autrui par complément errait.

Mr. le Rédacteur,
Vous serez sans doute surpris de me voir répondre aujourd'hui aux basses imputations de Mr. Guenette qui ont paru sur votre feuille du sept courant. J'étais résolu de ne pas répondre à d'aussi sales platitudes, mais mes amis m'ont forcé de le faire du moins pour les laver de ces calomnies. Mais au fait Mr. Guenette dit d'abord qu'il m'a de maudé que quatre ou cinq mois avant l'élection, mais que comme il n'avait vu que je n'étais pas assez populaire, il ne m'avait pas redemandé depuis. Si Mr. Guenette avait aussi bonne mémoire dans le cas où aurait certainement dit que ce n'a été qu'un mois au plus avant le premier courant. Quand à sa popularité, je grand nombre de personnes qui ont bien voulu me protéger, et ceux encore qui auraient voté pour moi sans les basses calomnies de cet espègle qui m'ont forcé à résigner, pourront prouver au public que je suis tout aussi populaire dans St. Roch que Mr. Guenette qui se en qu'une seule voix que ses amis ont été obligé de payer quinze sous. Lorsqu'une assemblée, continue Mr. Guenette, il eut devoir se recommander lui-même, je lui déclarai formellement que je voterai contre lui. Mr. Guenette fait sans doute son apprentissage dans les mensonges, car il est consulté un peu sa pauvre tête, il se serait rappelé que ce fut lui-même qui m'a demandé à la tribune, et qu'il eut couru ce jour là des gens pour voter pour moi. Pour votre vote, Mr. Guenette je n'en fus pas surpris.

Mr. Guenette vous parle d'Assemblée faite chez lui, de Candidats anglais qui devaient se présenter, de conciliations, et de ce qui est plus beau et plus sublime, il nous dit que ce n'est que pour faire triompher la cause populaire qu'il a fait ce brouhaha. Mais Mr. Guenette devient tous les jours plus populaire et pour le devenir encore plus, j'est qu'il prend la manie de s'en vanter, encore plus, j'est qu'il n'ose attendre les regards indignés de St. Roch, ces pauvres gens dépourvus de bon sens de Mr. Guenette, qui néanmoins ont beaucoup plus de jugement que Mr. Guenette a reçu de quelques individus, j'en suis certainement plus fier que lui. Mais ce monsieur à qui sans doute ces petites escarrouches avaient fait perdre la tête, ne s'est pas aperçu que c'étaient ses propres mensonges qui ont rendu coupables. Si Mr. Guenette n'avait pas attendu le jour des élections, et si ses amis lui ont fait le jour des élections et les compliments fatigues qui l'accablèrent dans les rues de leurs pesants fardeaux, il serait convaincu de son innocence.

Mr. le Rédacteur du Fantasque est prié d'insérer dans ses colonnes la note ci-dessous, en le faisant vous obligerez celui qui se souciera respectueusement.

LOUIS CARRIER.

LE FANTASQUE.
QUÉBEC, SAMEDI, 21 DÉCEMBRE, 1812.

Fantaisies,

REFLEXIONS, NOUVELLES ET CANCANS.
(Qui dit bien aime bien châtier.)

L'Assemblée publique de manifestation en faveur de Sir Chs. Bagot, et de son administration tenue hier à la cour de justice fut des plus nombreuses, quoiqu'elle ait eu lieu à une heure fort déraisonnable. En attendant le rapport officiel du secrétaire nous nous hâtons de reproduire les mesures principales et l'adresse adoptée. L'hon. R. E. Caron président et T. G. Cremazio Ecr. rempli les fonctions de secrétaire. Ed. Glackemeyer Ecr. propose, secondé par Mr. le Dr. Nault.

Que cette assemblée adopte l'adresse suivante comme la sanction manifestation de ses sentiments envers son Excellence le Très-honorable Sir Chs. Bagot.

A son Excellence SIR CHARLES BAGOT G. C. B. Gouverneur en chef de la Province du Canada &c. &c. &c.

Qu'il plaise à votre Excellence. Nous les habitants de la cité de Québec prions respectueusement votre Excellence de nous permettre de vous exprimer le profond chagrin que nous éprouvons depuis que vous êtes affligé d'une cruelle maladie.

Notre douleur est d'autant plus vivée qu'il y a de la justice et la prudence avec lesquels vous avez administré le Gouvernement de cette Province vous ont assuré notre sincère attachement. Nos sujets de sa majesté en cette Province n'oublieraient jamais que sous votre administration, caractérisée par la droiture, déjà une partie de la législation arbitraire du ci-devant conseil spécial pour les affaires du Bas Canada a été rappelée et que cela joint à l'espoir que toutes les injustices qui pèsent sur le paysse pouvaient manquer de disparaître bientôt, ont fait succéder la paix et l'harmonie au mécontentement et à la discordie qui affligèrent autrefois ce pays.

Nous offrons de ferventes prières au Divin dispensateur de toutes choses pour qu'il daigne, dans sa bonté, vous rendre la santé, vous conserver longtemps à la tête du Gouvernement de cette partie importante des Domaines de sa majesté, où votre présence ne peut que tendre resserrer les liens qui nous unissent à la Grande Bretagne et que vous puissiez, pendant encore bien des années, jouir du bonheur que vous méritez à tant de titres.

L. Massius Ecr. propose, secondé par N. Amiot, Ecr. qu'un comité de 52 membres soit nommé pour signer l'adresse précédente et la

transmettre à son Excellence au nom de cette assemblée.

Le Capitaine Alleyn Propos secondé par Jos. Légaré fils Ecr. que les personnes suivantes composent le dit comité.

- L'hon. R. E. Caron; J. Chabot; A. Tanswell; J. Dural; Capt. Allen; L. G. Bailburgé; N. F. Belleau; P. Feltier; E. Marus; Jos. Légaré; J. Langevin; Ths. Baillargé; Rob. Jellard; A. B. Sirois; Dr. Z. Nault; E. Dugal; M. Tessier; L. Plamondon; Jos. Robitaille; Ed. Prévost; P. Tourangeau; J. Paquet; Et. Defoy; Dr. Robitaille; Jean Tourangeau; Jos. Tourangeau; Jos. Laurin; Dr. P. M. Bardy; Dr. Rousseau; Jos. Rousseau; J. J. Nesbitt; F. X. Paradis; J. Bie. Th. Hignacott; P. Guenette; P. Huot; P. Dugal; Ed. Glackemeyer; F. Buteau; B. Laehance; F. Defoy; F. Langlois; J. Chouinard; J. B. Hardy; Chs. Carrier; F. X. Mehot; M. Connolly; Wm. O'Brien; Robert Martin; John Tisd; Mils. Murphy; F. Blais; Ed. Gingras.

Des remerciements au président furent votés sur la proposition de L. Massius, secondé par N. F. Belleau.

Election d'un Conseiller pour le Quartier St. Pierre.

L'élection d'un conseiller en remplacement de Mr. Buteau a eu lieu jeudi dernier et s'est terminée par le retour de Mr. Lloyd. Cette élection a été des plus chaudes et fut suivie d'un projet contre la décision du Président Mr. L. Massius. Nous apprenons qu'un comité a été nommé par le conseil de ville il se s'agit d'aller au soir afin de s'enquérir sur cette élection qui s'est faite de vives plaintes de la part de ceux qui soutiennent Mr. Laehance. Il est fort à désirer pour tout le monde que cette affaire soit menée jusqu'au bout. A propos, nous apprenons que Pon accusé Mr. l'échevin Glackemeyer d'avoir refusé de présider l'élection nous croyons pouvoir assurer de bonne part qu'il est employé ne lui a nullement été offert.

SOCIÉTÉ ST. JEAN BAPTISTE.

THIRD SECTION.

A une assemblée de cette section de la Société tenue le 19 du courant à la maison d'École de la Patrie de St. Roch présidée par Mr. Jos. G. Tourangeau sous Vice Pres. de la section il fut résolu de procéder immédiatement à l'élection d'un second Vice Pres. en remplacement de Mr. P. M. Paquet qui a refusé d'accepter M. François Vallee fut élu unánimement.

On procéda de même à l'élection d'un nouveau Membre adjoint du comité général du Régie en remplacement de Mr. Labranché, et Mr. René Pelchat fut élu unánimement.

Ensuite il fut résolu. 1. Sur motion de Mr. Ph. Brunet secondée par Mr. Gaathier que la prochaine assemblée

devera avoir lieu Mardi le 7 Janvier prochain et ensuite le premier mardi du dit chaque mois.

2° Sur motion de Mr. Geo. Tremblay, secondée par Mr. L. H. Beaume que le Trésorier soit autorisé à convenir avec une personne de confiance pour collecter dans la société.

3° Sur motion de M. J. Laurin secondée par Mr. W. H. Rowen que le Trésorier soit autorisé à payer la somme de cinq, chacun pour chaque assemblée (pour l'indemniser de son trouble et pour le local jusqu'à ce que les moyens permettent de lui accorder plus.

4° Sur motion de J. B. Lapointe secondée par Mr. Prathois il fut voté, des remerciemens à Mr. le Pres : et au secrétaire présent.

Ls. Prevost,
Secrétaire.

Québec, 20 Decr. 1842.

Les journaux de Montréal reçus ce matin confirment la bonne nouvelle donnée par le *Canadien* d'un mieux notable dans la santé du gouverneur général. Le *Times* dit que ses médecins ont exprimé l'espoir d'un prochain rétablissement.

Annonces.

Aidez-vous le ciel d'aider.

LE RECEVEUR GÉNÉRAL donne avis qu'il recevra des propositions pour des **LETTRES DE GILANGE** sur les fonds commissaires du Trésor de la Majesté pour toute somme au dessous de £1000 à 60 jours de son, **LUNDI le 2 Janvier prochain à midi.** Les propositions devront indiquer précisément le taux de primes, des cautions et adresses : S'adresser pour **LETTRES DE GILANGE** au Bureau du Receveur général, Kingston 14 Décembre 1842.

Les papiers nouvelles de la province sont requis de donner un insert dans Paris et de les envoyer leur compte au bureau du Receveur général, Kingston.

**LIVRE D'OR
RELIURE.**

LOUIS LEMIEUX RELIEUR,
Rue St. Joseph, No. 1 Haute-Ville.

REMERCIER ses amis et le public pour l'encouragement qu'ils ont bien voulu lui donner, et prend la liberté de les informer qu'il s'est procuré directement un assortiment nouvel et complet propre à son art, qui le met en état d'exécuter tout genre d'ouvrages et d'imprimer tous patrons qui lui seront présentés, tels que :

Reliure double et simple, couverts en velin de diverses couleurs orné de filatons, dorure sur tranche et relief sur cartes ;

Martin sur tranche et jaspure en or, etc ;

Couvreurs sur les couverts, raincra ordinaire, vernis en cuir, rouge, bleu, jaune, etc ;

Initiations de diverses manières, marbre imitant la pierre du Levant, l'agate verte, l'agate bleue, l'agate blonde ;

Marbre imitant le calcaire, le porphyre, le porphyre vert, le porphyre noir de pendre, le porphyre rouge, le granit ;

Marbre calcaire, toutes richesses d'or, couleur terre d'Espagne, couleur de rubin de Corinthe, couleur verte, bleue, brun, etc de noir, gris de perle, marbrure ornée, etc.

22 décembre, 1842.

ÉTABLISSEMENT DE DRAP A BAS-PRIX.

DAVID MORGAN, JUNR.
MARCHAND TAILLEUR.
No. 27, Rue St. Jean, Haute-Ville.

REMERCIER sincèrement ses amis et le public en ce qui concerne l'encouragement qu'ils ont bien voulu lui donner, et prend la liberté de les informer qu'il vient de recevoir

**UN ASSORTIMENT TRÈS-ÉTENDU DE
MARCHANDISES D'ANTONNE**
consistant en draps (double, triple) superfin, drap Casar à l'épreuve de l'eau, drap de pilot, et un assortiment de Casimir, Dookins, Tweed, et des patrons de dernière mode.

D. M. S'adresse la visite immédiate de ses amis, ses effets étant ouverts pour inspection, il est prêt à exécuter toute ordre qu'on voudra bien lui confier avec goût et promptitude, pour argent comptant ou un crédit appropré.

Québec, 20 Décembre, 1842.

A VENDRE.
100 ACRE de terre dans le Township de Brimingham No. 25 au 9ème rang. S'adresser au bureau du Fantastique. Québec 27 Octobre, 1842.

**BONBONS ET GÂTEAUX
DE NOËL, du jour de l'AN,
et des ROIS.**

JOHN GRACE,
CONFISER, EN GROS ET EN DÉTAIL.
Rue du Palais de la. Les parts volent de la boutique de ce confiseur, qui sera certainement le maître un assortiment de FANTASTIQUES de TOUS GENRES en ce genre.

CELESTES, GLACES, SUCRES DE CUIRONS ET DE VINAGRE, N. B. DINERS, SOUPERS et PIÈCES MONNÉS PAR L'ABAI, BINGUETS de ce genre, sont présentement en des prix modérés.

AUSSI
Le 21 Décembre 1842.

Ligne



DE VOITURES ROUGES
ENTRE
QUÉBEC ET MONTRÉAL.

En deux jours de Trajet.

**JOURS DE DÉPART
LENDI, MERCREDI, ET VENDREDI.**

LES sous-signés informent respectueusement leurs amis et le public en général, que leur ligne de diligences commença le Lundi 15 courant et continuera jusqu'à la fin de l'hiver. Ils auront en disponibilité constante des voitures couvertes extra, et à des prix en tout tous. Les paquets seront transportés avec soin et à des prix modérés.

Comme les propriétaires se proposent de n'employer que de bons chevaux et des conducteurs attentifs, ils ont l'honneur de donner pleine satisfaction à ceux qui les honorent de leur patronage.

Le bureau des diligences à Montréal sera tenu par Mr. M. Robinson, le propriétaire de cette branche de la ligne. S. et C. HOUGH, Québec.

Wm. ROBINSON, Montréal.

LES sous-signés informent leurs amis et le public que se trouvent concernés dans le transport des malles sur le chemin de Québec, ils sont en état de procurer le transport à tout marché aux personnes qui voyagent sur ce chemin ou sur tout autre au sud du fleuve.

LOUIS LEMOINE
ARMURER-MÉCANICIEN,
Rue S. Jean No. 40 Haute-Ville.

On peut obtenir tous renseignements désirés touchant ces diverses routes, en s'adressant à leur bureau, No. 8 rue St. Anne, Haute-Ville.

SAMUEL et CHS HOUGH,
Québec, le Decr. 1842, j. c.

Il se change de faire exécuter en Angleterre et sous sa propre direction toutes espèces d'armes et d'autres articles en son genre.

Québec Août 1842.

LIGNE



De Voitures Vertes
ENTRE
QUÉBEC ET MONTRÉAL.

EN DEUX JOURS DE TRAJET.

LES propriétaires informent respectueusement le public en général que leur ligne de diligences est en opération tous les jours de départ de Québec et de Montréal excepté les Mardis, Jeudis et Samedis de chaque semaine. Ils auront aussi des voitures qui partiront tous les jours à quatre heures et à demande. Les paquets seront transportés à des prix modérés. Les places d'arrêt sur la route seront à Bechemont, chez Mr. Timothée Marcotte, aux Trois-Rivières chez Mr. Charles Hérold, à Beville chez Mr. Gagnon. Les propriétaires sont infiniment obligés à ceux qui voyagent par la dite ligne, s'ils rencontrent quelques inconvénients sur la route, de les en avertir sans délai afin qu'ils puissent y remédier.

MICHEL GAUVIN, Québec,
TIMOTHÉE MARGOTTE, Montréal
N. B. Les Voitures sont construites d'après la nouvelle Ordonnance.

Pelleteries, Harnes, Marchandises.

Le Sous-signé offre en vente à ses magasins Rue Lamontagne No. 11 et Rue Champlain No. 10, un grand assortiment de Marchandises Sables, Harnes de toutes sortes, Casques et autres. Le tout AU PLUS BAS PRIX.

Cinqs d'initiation de Loutre ;
Do. Loup-marain gris,
Do. do. noire,
Do. Neustric,
Do. Astrucien,
Do. Vison,
Cuirques de Loup-marain de Ind. Do. de Martis.

A VENDRE.
PAPIERS POINTS
De J. H. DUFOUR et LE ROY de PARIS.

PAUL ET VIRGINIE, voyage grisaille et triple
couilles sur papier grand Rais.

P. GINGRAS, JUNR.
Rue Lamontagne, No. 11.
Québec, 11 Octobre 1842.

APPRENTI IMPRIMEUR.
On a besoin à ce bureau d'un jeune homme sachant lire et écrire, s'occupe apprenti imprimeur.

A rendre à ce bureau.
**UN PORTRAITS-CROQUIS DE
J. F. PERRAULT ECR.**